

Du Premier jour du mois de Septembre mil huit
cent soixante-sept à six heures du soir

N° 17

* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

ACTE DE NAISSANCE de Anne Marie Vitel
née le premier septembre

à Deux heures du soir fil^{le} légitime
de François Marie Vitel
âgé de Vingt-huit ans, profession de Marchand

et de Marie Ollivier
âgée de Vingt-Cinq ans, profession de Marchande
demeurant à Lannebert

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être
du sexe féminin

La déclaration de la naissance a été faite par François Marie Vitel
per de l'enfant Vitel âgé de
Vingt-huit ans, profession de Marchand
demeurant à Lannebert

Premier témoin, François Vitel
âgé de Cinquante-cinq ans, profession de Marchand de vin
demeurant à Lannebert

Second témoin, François Marie Lyeun
âgé de Vingt-huit ans, profession de Infatigateur
demeurant à Lannebert

Lecture donnée de ce que dessus, les comparant et témoins ont
déclaré en avoir signés excepté le second témoin

Lyeun

Constaté suivant la loi, par moi Gilles Pierre
Maire Officier de l'Etat civil soussignant.

Gilles Pierre
Maire

Informations liées à l'image.

Cote : 5MIEC703
Lieu : Lannebert
Période : 1850 - 1869

Commentaire.

Naissance de Anne Marie VITEL le 1er septembre 1867 à Lannebert
AD22, N Lannebert 1850-1869, vue 279/318